**XIXe colloque international de l'AIDELF à Strasbourg (France)
du 21 au 24 juin 2016**

**Configurations et dynamiques familiales**

**Thème 3 : Transmission et reproduction au sein des familles,**

**rôle de l’État**

### Dynamique et transmission linguistique au Sénégal

### au cours des 25 dernières années

Cheikh Tidiane NDIAYE et Ibrahima DIOUF

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (Dakar, Sénégal)

**Résumé**

Véhicule de connaissances traditionnelles, les langues autochtones subissent aujourd’hui l’effet combiné des nouvelles configurations familiales et des dynamiques migratoires. Dans l’Administration publique et l’enseignement, le français s’est imposé. Partant des quatre derniers recensements généraux de population, cette étude se propose de présenter l’évolution des caractéristiques démo-linguistiques de la population du Sénégal. L’accent est mis sur une analyse dynamique de la langue maternelle, les questions de transfert ou de substitution au profit d’une langue d’usage et la place du français dans l’univers linguistique national. Ces préoccupations rejoignent la question lancinante de l’introduction des langues africaines à l’école qui constitue encore le nœud gordien du système éducatif sénégalais. Comment évoluent les langues maternelles au Sénégal ? Les familles dites extra-coutumières ou à mariage mixte voient-elles ces parlers subir un recul ? Dans quelles zones ou aires géographiques les enfants perdent-ils la pratique des langues familiales ? Répondre à toutes ces questions nous permettra de dresser l’architecture linguistique qui mettra en valeur, non seulement les langues locales, mais également les parlers nationaux qui faciliteront leur intégration dans le système éducatif.

Mots-clés : plurilinguisme, langues et cultures nationales, français, éducation

# Contexte de l’étude

Dès son indépendance, le Sénégal a opté pour le français comme langue officielle. En 1971, un décret présidentiel[[1]](#footnote-1) reconnaissait six langues avec le statut de «langues nationales» : le wolof, le sereer, le pulaar, le joola, le malinké et le soninké. L’importance de ces langues vernaculaires sera ensuite consacrée par la constitution du 7 janvier 2001 en son 1er Article. La politique linguistique écrite du Sénégal s’assimile dès lors en langues de cultures (langues nationales) et en langue officielle (français) pour les communications internationales. Pour le matérialiser, le pays va poursuivre son effort de codification des langues en passant de dix-neuf en 2001 à vingt et une langues codifiées en 2013. Ce plurilinguisme constitue aujourd’hui un des traits fondamentaux de l’identité du pays.

Au plan pratique, le pays s’évertue à difficilement intégrer les langues codifiées dans l'enseignement formel. L’expérience dite des classes pilotes, initiée en 1987 et qui concernait le préscolaire et le primaire, s’est achevée sans aucune évaluation. La mise en place des classes bilingues en 2002 n’a pas été non plus couronnée de succès. Ces échecs sont dus, pour l’essentiel, à l’absence de suivi et d’encadrement, et à l’inexistence de manuels, notamment pour les cours moyens. Parallèlement, le taux d’analphabétisme reste encore élevé. En 2013, plus d’un sénégalais sur deux âgé de 10 ans et plus (54,6%) ne sait ni lire ni écrire dans une langue donnée.

Cette situation conduit à s’interroger sur la place et la vitalité des langues nationales et de la langue française au Sénégal. Avec l’objectif de l’éducation universelle, la langue française compte de plus en plus de locuteurs. L’alphabétisation n’occupant pas encore la place qui sied dans les politiques éducatives au Sénégal, les langues nationales sont censées prospérer par transmission familiale. Les études faisant cas de ces préoccupations restent toutefois rares. A la place de l’approche des transferts, des substitutions et de conservations linguistiques, on privilégie généralement l’étude des langues parlées du moment. Cette approche, plus descriptive qu’analytique, permet certes d’apprécier l'ampleur du plurilinguisme dans un pays, mais conforte la méconnaissance de l’évolution des usages linguistiques et conduit à l’ignorance de leur transmission intergénérationnelle. Mais qu’en est-il réellement du développement de la langue française et de la perpétuation des langues nationales au sein des familles ? Quelles ont été au cours des 25 dernières années les pratiques linguistiques réelles au Sénégal ? Quel est l’impact de l’affaiblissement des mariages ethnocentriques dans la diffusion des langues ? Qui des parents biologiques perpétuent sa langue ? Quelles sont les attitudes des enfants vis-à-vis des langues maternelles ? Assistons-nous à une déperdition des parlers familiaux au profit de la principale langue nationale (wolof) ? Qu’en est-il de l’impact du milieu de socialisation dans la déperdition des langues ?Entre l’ancrage des langues nationales et l’essor du français, qu’en est-il de nos régions linguistiques?

A travers ces différentes questions, ce présent article vise à cerner le schéma de la dynamique linguistique et les facteurs à l’origine de la permanence ou de la substitution des langues parlées au Sénégal.

# Données et méthodes

Au Sénégal, la question des langues parlées est surtout appréhendée à travers l’étude de l’alphabétisation. En effet, l’alphabétisation y joue un rôle majeur en ce sens qu’elle fait l’objet depuis longtemps de programmes spéciaux avec l’introduction des langues nationales dans le système formel d’alphabétisation. C’est par conséquent sur les indicateurs tels que les taux d’alphabétisation ou d’analphabétisme qui se portent plus l’attention. Pour baliser tout l’univers linguistique du pays et les processus de transmission (ou de substitution) en cours, il est capital de s’intéresser plus spécifiquement aux langues parlées et non nécessairement lues et écrites. A ce titre, les données de recensements de population apparaissent plus indiquées pour suivre toute évolution. Avec quatre opérations de recensement réalisées (1976, 1988, 2002 et 2013), le Sénégal a relativement bien suivi les recommandations internationales en vue de renouveler le stock de ces données exhaustives dans les domaines social, économique et démographique et de fournir des informations liées à des préoccupations nouvelles. A l’examen des 4 questionnaires, on relève que les mêmes questions sur les ethnies et les langues parlées ont été systématiquement reprises.

Dans ces recensements, la question sur la langue était formulée comme suit : Quelle est la première langue parlée par (Nom) ? La même question est posée pour la deuxième langue. La personne recensée devait indiquer sa première et sa seconde langue parlée. Entre 1976 et 2002, l’inscription se faisait sur un questionnaire papier en toutes lettres. En 2013, l’utilisation du PDA comme support de collecte a permis l’intégration d’une liste des principales langues parlées dans le pays dans une application informatique. Les langues qui ne figuraient pas sur la liste était tapée en toutes lettres par l’agent recenseur. Les questionnaires comportaient la consigne suivante : pour les enfants qui ne savent pas encore parler, on indique la langue de leur mère aussi bien en première qu’en deuxième langue.

Cette structuration de la question conduit les personnes plurilingues à choisir deux langues. Pour les polyglottes à plus de deux langues, cela conduit à effectuer un choix qui peut consister à opter pour une langue différente de celle maternelle même si elle est parlée. Il peut ainsi arriver qu’une personne multilingue déclare une langue différente d’un recensement à l’autre, en partie indépendamment de ses compétences linguistiques réelles. Même si ces considérations peuvent constituent des limites à l’analyse, il est indéniable que l’étude apportera des informations capitales sur la connaissance des langues parlées au Sénégal. Elle permettra en particulier de dresser un état des lieux des langues nationales parlées dans le pays, mais également de l’évolution du français, la langue officielle. Il sera également approché par le biais de la palette de langues parlées et de leurs locuteurs, à travers une dimension diachronique couvrant les 25 dernières années. Ce plurilinguisme, qui caractérise le Sénégal, sera analysé à plusieurs niveaux : national, zone de résidence (urbain/rural) et région linguistique.

# Résultats attendus

L’exploitation des données des recensements devrait mettre en évidence une certaine continuité des poids linguistiques des six grandes langues du pays. Nous pensons toutefois que d’éventuelles discontinuités se feraient au bénéfice du wolof, principale langue nationale, et, dans une moindre mesure, du français, la langue officielle du pays. De tels résultats ne vont cependant pas à l’encontre de quelques résistances d’ethnies très conservatrices que sont, par ordre d’importance, les halpulaars, les joola et les sereer.

Au plan territorial, la migration devrait favoriser une diminution des locuteurs des langues nationales en dehors des régions linguistiques, ce qui suggèrera de cultiver un multilinguisme à l’école à l’effet de préserver le patrimoine linguistique national.

# Bibliographie

ANSD, 2014. « *Rapport National du Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitat, de l’Agriculture et de l’Elevage »* (2013), novembre 2014, 418 p.

ANSD, 2008. « *Rapport National du Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitat (2002) »*, juin 2008, 165 p.

DPLN, 2002. « Etat des lieux de la recherche sur les langues nationales ». Direction de la Promotion des Langues Nationales (DPLN), Ministère de l’enseignement technique, de la formation professionnelle, de l’alphabétisation et des langues nationales, juillet 2002, 14 p.

DPS, 1993. « *Rapport National (Résultats définitifs) du Recensement Général de la Population et de l`Habitat de 1988* », 71 p.

Héran François, Filhon Alexandra Deprez et Christine, 2002. « *La dynamique des langues en France au fil du XXe siècle »*, Population & Sociétés, Numéro 376 Février 2002, 4 p.

KONATÉ Mamadou Kani, DIABATÉ Idrissa, ASSIMA Amidou, 2010. « *Dynamique des langues locales et de la langue française au Mali : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1987 et 1998) »*, Rapport de recherche de l’ODSEF, Québec, septembre 2010, 55 p.

Leconte Fabienne, 2001. « Familles africaines en France entre volonté d'insertion et attachement au patrimoine langagier d'origine »,*Langage et société*, 2001/4 n° 98, p. 77-103.

Maurer Bruno, 2010. « *Les langues de scolarisation en Afrique francophone : Enjeux et repères pour l'action Rapport général* », Les langues de scolarisation dans l’enseignement fondamental en Afrique subsaharienne francophone (LASCOLAF), Juin 2010, AUF, Éditions des archives contemporaines, 103 p.

Messina Ethé, « Le français et les langues nationales (LN) au Cameroun : quelques considérations pédagogiques », Synergies *Afrique des Grands Lacs* n° 2 – 2013, pp. 167-179.

1. Il s’agit du décret n° 71566 du 21 mai 1971 [↑](#footnote-ref-1)